



Date de mise à jour : 13/10/22

FICHE DE POSTE 400-1

Direction : Direction de la solidarité départementale	Dénomination du poste Médecin coordonnateur du Pôle P.M.I
Service : Pôle Protection maternelle et infantile (PMI)	

Raison d'être

Diriger sur le département la mise en oeuvre des actions de prévention individuelles et collectives dans le cadre des missions réglementaires de la Protection Maternelle et Infantile et des priorités définies au plan départemental.
Accompagner la mise en oeuvre de la politique départementale en matière de protection et promotion de la santé de la famille et de l'enfance telle que définie par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles en lien avec différents partenaires.

Affectation/Place dans l'organisation / Liens hiérarchiques et fonctionnels

Sous l'autorité du Directeur Enfance Famille Insertion
Encadrement des Médecins, des coordinateurs P.M.I de circonscriptions, du coordinateur C.P.E.F et des professionnels du Pôle de P.M.I.
Encadre et coordonne l'équipe d'encadrement PMI
Avec la coordinatrice des modes d'accueil collectif, la coordinatrice de l'accueil individuel, la coordinatrice agréments et la gestionnaire administrative et budgétaire du Pôle.
Avec les Responsables du Pôle d'Action Sociale et d'Insertion et du Pôle Aide Sociale à l'Enfance, Référent technique des Psychologues du Centre Départemental de l'Enfance détachés sur les structures d'accueil petite enfance.

Missions/Responsabilités

- 1) Direction de la coordination médicale du Pôle de Protection Maternelle & Infantile (P.M.I) cf Art. L 2112-I al 2 Code de Santé Publique (CSP) - Responsable de la mise en oeuvre des missions réglementaires de la P.M.I cf Art. L 2112-1 à 10 - R 2112-1 à 21 ; Art. L 2324-1 à 4 et R 2324-1 à 48 du Code de Santé Publique
- 2) Management et encadrement des équipes pluridisciplinaires
- 3) Représentation du Conseil départemental dans son domaine de compétences auprès des partenaires.
- 4) Conseil technique auprès de l'équipe d'encadrement du Pôle et des professionnels P.M.I
- 5) Participation à la mise en oeuvre des directives de Santé Publique et à la prise en charge des urgences sanitaires.

Poste dont certaines missions peuvent être télétravaillables :

oui

Activités/Tâches/Méthodes/Contrôle

Description détaillée	Temps %
Direction de la coordination médicale du Pôle P.M.I Art. L2112-I CSP >>>Responsable de la mise en oeuvre des missions réglementaires de la PMI cf Art. L 2112-1 à 10 et R 2112-1 à 21 - Art. L 2324-1 à 4 et R 2324- à 48 >>>Participe à la mise en oeuvre, au contrôle et à l'évaluation de l'organisation du Pôle - l'élaboration de projets : - animation et pilotage de réunions avec les médecins, les coordinateurs P.M.I de circonscriptions, le coordinateur C.P.E.F - réunions-liasons avec les services partenaires (C.P.A.M, M.S.A, C.A.F...) - impulsion, coordination des liaisons en direction des Maternités, Services Néo-nat-pédiatrie, des services de pédopsychiatrie, du Centre familial... >>>Supervision de la mission accueil individuel en lien avec la coordinatrice de l'accueil individuel et la coordinatrice agrément >>>Visite et surveillance des lieux d'accueil petite enfance en lien avec la Coordinatrice des modes d'accueil collectif : - visites de conformité des EAJE - visites de conformité des ALSH (contrôle et validation des évaluations effectuées dans les circonscriptions), >>> Référent technique des psychologues du Centre Départemental de l'Enfance détachés sur les structures d'accueil (réunions, projets...) >>> Traitement des dossiers sensibles. >>> Responsable des stagiaires médecins. >>> Participation à l'élaboration de supports d'informations sanitaires et de documents.	
Management et encadrement des équipes pluridisciplinaires >>>Participation au recrutement du personnel sur poste vacant ou de remplacement (CV, entretiens, jury). >>>Participation à l'élaboration d'un plan de formation en fonction des besoins de service. >>>Participation aux réunions de Direction, aux réunions inter-pôles DSD. >>>Contrôle et validation des tableaux de bord et bilans d'activité. >>>Participation à l'élaboration et la mise en oeuvre du Projet de Service.	
Représentation du Conseil départemental dans son domaine de compétence et auprès des Partenaires institutionnels : >>Observatoire Départemental Sexualité Contraception, >>Réseau Périnatal Aquitain, >>Conseil Territorial de Santé des Landes, >>Rencontres avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, >>Rencontres avec la Délégation Territoriale 40 de l'ARS >>Opérations de partenariat.	
Conseil technique : >>auprès de l'équipe d'encadrement du Pôle P.M.I. >>auprès du Personnel du Pôle de Protection Maternelle & Infantile. >>auprès des Partenaires institutionnels.	
Participation : >>A la mise en oeuvre des directives de Santé publique. >>A la prise en charge des urgences sanitaires.	

Indicateurs de l'activité du poste

Nouvelles législations ou nouveaux textes réglementaires à mettre en application Nombre de professionnels au sein du Pôle Nombre de projets portés Nombre de dossiers sensibles Contexte sanitaire
--

Moyens

Bureau au siège du Conseil départemental Équipement bureautique Véhicule personnel-véhicule de service
--

Compétences requises et exigences requises

Docteur en Médecine spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, gynéco-obstétrique ou santé publique.
Titulaire de la fonction publique territoriale
Plus de 3 ans d'expérience professionnelle dans un service de P.M.I
Connaissance de la législation en vigueur concernant la P.M.I
Connaissance de la politique d'action médico-sociale du département
Maîtrise de l'outil informatique
Garant de l'application des règles éthiques et déontologiques liées à la profession et aux missions auxquelles il contribue
Capacités d'encadrement, animation, synthèse
Capacités relationnelles
Disponibilité

Evolutions prévisibles du poste

En fonction des évolutions législatives et réglementaires et des priorités départementales.

Conditions de travail (horaires, lieu, déplacements, etc.)/Cadre d'emplois préférentiel

Temps complet
35 heures hebdomadaires
Amplitude horaire pouvant être dépassée en fonction des besoins du service
Déplacements sur tout le département XL et l'Aquitaine
Médecins territoriaux

Hygiène et sécurité

Veille à l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de santé au travail édictées par l'autorité territoriale

Met en oeuvre, au sein de son pôle, en lien avec la DRHM, la politique de prévention des risques professionnels définie par sa direction et veille à son application effective;
Participe à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques de son pôle et met en oeuvre les actions de prévention en collaboration avec la DRHM;
Coordonne et contrôle l'élaboration des procédures et consignes de sécurité, organise leur mise en oeuvre et veille à leur respect;
Signale à son directeur ou son adjoint toute situation de danger grave et imminent et prend des actions correctives .

Poste occupé par :

Contact : vanessa.masse@landes.fr